



INTERMITTENT-ES,

15% DE CASSE DE NOS ALLOCATIONS CHOMAGE : LA MOBILISATION EST INDISPENSABLE !

La négociation de l'assurance chômage des salarié-es intermittent-es du spectacle a lieu actuellement entre les organisations syndicales et organisation patronale du secteur (FESAC). Elle prendra fin le 27 octobre 2023.

Cette négociation présente de grands risques puisque le Medef et d'autres organisations signataires de la [lettre de cadrage](#) exigent 15% d'économies sur les annexes VIII et X, autant dire 15% de baisse de droits pour les artistes et les techniciens du spectacle !

Malgré ce cadrage, la CGT Spectacle tente de maintenir face à nos employeurs les grands équilibres trouvés en 2016 et défendus en 2019, et d'arracher de nouveaux droits.

Il est essentiel de maintenir la pression pour obtenir le meilleur accord possible !

La lutte ne s'arrêtera pas le 27 octobre. Si nous parvenons à un accord au niveau du spectacle, il nous faudra ensuite le défendre pour que les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel l'appliquent.

Le 20 octobre est la prochaine date importante de négociation. La CGT Spectacle appelle les artistes et technicien·nes, les personnels permanents comme intermittents, à se mobiliser et à rejoindre les rassemblements et initiatives organisés dans différentes villes de France.

On ne gagne pas de nouveaux droits sans se mobiliser ! Soyons nombreuses et nombreux !

➤ **A PARIS VENDREDI 20 OCTOBRE RDV À 16H30**
Square d'Ajaccio à l'angle de la rue Grenelle et du Boulevard des Invalides

Manifestation depuis le ministère du Travail jusqu'au Medef où la délégation CGT Spectacle, présente à la séance de négociations, prendra la parole.

- **Retrouvez toutes les dates des AG et rdvs en région pour le 20 octobre en vous rapprochant des syndicats ou via le lien suivant : <https://lc.cx/carterdvs>**

Paris, le 18/10/2023